

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 22  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

**Séance du 11 Septembre 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quatre du mois de Septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mme. CORONADO DANIELE, Maire,

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVAU<sup>L</sup>T Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

**Etai<sup>ent</sup> absents :**

**Excusés :** Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. DELAVAU<sup>L</sup>T Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2024 étant approuvé.

Délibération N° D48/2024

Code 4-1

**Réquisition des agents de la commune pour l'organisation de l'élection anticipée des Députés des 30 Juin et 7 Juillet 2024**

**Exposé des motifs :**

Mme. le Maire explique qu'à l'occasion de l'élection anticipée des députés et des scrutins des 30 Juin et 7 Juillet 2024, le personnel communal, pour le bon déroulement des opérations électorales, sur notre réquisition ont travaillé :

Le samedi 29 Juin 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin 2 Heures 45

Le dimanche 30 Juin 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin : 22 Heures 30

Mme CARASSOU-BEAUVAIS Stéphanie : 14 Heures 30

Mme BATAN Brigitte : 11 Heures 30

Mme ABADIE Sarah : 11 Heures 30

Mme CHEDOT Caroline : 11 Heures 30

Mme LACROUX Lydia : 11 Heures 30

Le samedi 6 Juillet 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin 2 Heures

Le dimanche 7 Juillet 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin : 22 Heures 30

Mme CARASSOU-BEAUVAIS Stéphanie : 14 Heures 40

Mme BATAN Brigitte : 11 Heures 40

Mme ABADIE Sarah : 11 Heures 40

Mme DUCLOS Amandine : 11 Heures 40

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

Mme CHEDOT Caroline : 11 Heures 40

Mme LACROUX Lydia : 11 Heures 40

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Décret n°2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Ouï** l'exposé de Mme. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'état de réquisitions des agents pour l'organisation des scrutins des 30 Juin et 7 Juillet 2024 pour l'élection anticipée des députés est adopté tel que présenté ci-dessus.

**Article 2 :**

Mme. le Maire est autorisée à prendre en compte ces réquisitions dans l'établissement des rémunérations des agents concernés.

**Article 3 :**

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,  
Danièle CORONADO



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Danièle Coronado", written over a horizontal line.